## *COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES*

### La Commission des droits de l'homme des Nations unies doit s'engager à protéger les droits humains fondamentaux

*Index AI : IOR 40/009/2003*

Le mardi 29 avril 2003, le Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC), rattaché à la Commission des droits de l'homme des Nations unies, a élu 24 pays pour un mandat de trois ans chacun au sein de la Commission.

*« La Commission est le principal organisme des Nations unies pour les droits humains en charge de promouvoir et de protéger les droits humains fondamentaux ; ses 53 membres exercent une responsabilité particulière ; ils doivent montrer la voie en ce qui concerne la protection des droits humains, tant au niveau international qu'au niveau national,* a déclaré Amnesty International. *La Commission doit adopter une approche active afin de mettre en œuvre un programme d'action plus vaste en faveur du respect des droits humains.*

*« Nous appelons tout particulièrement les nouveaux membres à profiter de leur mandat auprès de la Commission pour faire la preuve de leur engagement à respecter les droits humains fondamentaux,* a déclaré Amnesty International. *Parmi les mesures à prendre figurent la ratification des traités concernant le respect des droits humains fondamentaux, la mise en application, dans les meilleurs délais, des recommandations émises par les organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits humains et par les experts de la Commission des droits de l'homme et une invitation permanente adressée à ces experts à se rendre dans leur pays.*

*« C'est avec plaisir que nous avons noté que, depuis janvier de cette année, sept nouveaux pays – la Colombie, la Croatie, l'Équateur, le Liechtenstein, le Paraguay, San Marin et la Sierra Leone – ont adressé une invitation permanente au service des procédures spéciales, portant à 47 le nombre de pays ayant fait cette démarche »,* a déclaré l'organisation.

Toutefois, cela signifie aussi que les 144 autres États membres des Nations unies n'ont pas encore adressé d'invitation. L'appartenance à la Commission est de toute évidence l'occasion pour les pays qui ne l'ont pas encore fait d'indiquer leur volonté de coopérer au titre des mécanismes de la Commission en leu adressant, dans les meilleurs délais, une invitation permanente.

**Complément d'information**

Les pays élus pour un mandat de trois ans auprès de la Commission sont, pour le groupe Afrique : le Congo, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Nigéria, la Mauritanie et l'Afrique du Sud ; pour l'Europe orientale: la Hongrie et la Fédération de Russie ; pour l'Amérique Latine et les Caraïbes : le Costa Rica, Cuba, la République Dominicaine, le Guatémala, le Honduras et le Pérou ; pour le groupe des États de l'Europe occidentale et autres États: l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ; et enfin pour le groupe Asie : le Bhoutan, l'Inde, le Népal, le Qatar, l'Arabie Saoudite et l'Indonésie.

Ces pays rejoignent les 29 pays déjà membres de la Commission : l'Allemagne, l'Argentine, l'Arménie, l'Australie, le Bahreïn, le Brésil, le Burkina Faso, le Chili, la Chine, la Croatie, les États-Unis, la France, le Gabon, l'Irlande, le Japon, le Mexique, l'Ouganda, le Pakistan, le Paraguay, la République de Corée, la Sierra Leone, le Soudan, Sri Lanka, la Suède, le Swaziland, le Togo, l'Ukraine et le Zimbabwe. λ

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter le site www.amnesty.org**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,*
*Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.*
*La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International – ÉFAI –*
*Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents.*
*Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI :* www.efai.org